



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأمم
والتعاون
للأمن
والتغذية

Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.: AGP/729

Your Ref.:

19 Janvier 2007

Sujet: Assistance pour la participation de pays en développement à la deuxième session de la Commission des mesures phytosanitaires, Rome, 26 - 30 mars 2007

Cher point de contact de la CIPV,

Je me réfère à la lettre du Directeur général, datée du 19 décembre 2006 (réf.G/X/AGP-729), invitant les pays membres de la FAO et les parties contractantes à la CIPV à participer à la deuxième session de la Commission des mesures phytosanitaires qui se tiendra au siège de la FAO, à Rome, du 26 au 30 mars 2007.

L'Union européenne a mis à disposition des fonds destinés à soutenir la participation des pays en développement aux activités de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Des fonds provenant de ce fonds fiduciaire spécial et du Fonds fiduciaire pour la CIPV sont disponibles pour faciliter la participation des membres (**parties contractantes**) à la réunion de la CMP. La FAO est en mesure de fournir une contribution financière pour permettre à un nombre limité de délégués de pays en développement d'assister à la seconde session de la Commission des mesures phytosanitaires. **La priorité la plus haute sera accordée aux délégués des pays en développement qui n'ont pas pu assister à une réunion précédente de la Commission.** Dans la mesure où les fonds sont limités et que le nombre de pays en développement qui sont parties contractantes à la CIPV a considérablement augmenté, il est probable que les fonds disponibles pourront financer uniquement les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur (selon la classification de la Banque Mondiale, voir le lien ci-dessous,

http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20421402-pagePK:64133150-piPK:64133175-theSitePK:239419,00.html#Low_income

Parmi ceux-ci, la priorité sera accordée aux pays qui sont prêts à contribuer partiellement aux coûts de participation (par exemple en payant le billet, ou le *per diem*, ou une partie de celui-ci). Les pays qui ont l'intention d'envoyer plus d'un représentant (en plus du Représentant permanent auprès de la FAO) auront une priorité plus basse pour l'assistance financière. Si des fonds sont encore disponibles, il sera envisagé de financer une partie des coûts des pays à revenu moyen supérieur. Nous vous prions de noter que cette assistance:

- (a) est sujette à la disponibilité de fonds avec une priorité à la participation des pays en développement;
- (b) est disponible pour **un seul délégué par pays**, devant être désigné par les autorités du pays;
- (c) consistera en:
 - un billet d'avion aller-retour (prépayé et en classe économique) pour Rome,
 - un *per diem* destiné à couvrir les dépenses de subsistance (pour aider à couvrir les frais d'hôtel) pour chaque jour de la réunion de cinq jours (plus un jour de voyage, lorsque cette disposition s'applique) sera mis à la disposition des délégués à leur arrivée au siège de la FAO à Rome;
- (d) sera envisagée seulement après nomination officielle de la délégation nationale, et après réception d'une demande spécifique de la part des autorités nationales.

La date limite de réception des demandes d'assistance financière est le 17 février 2007. Toute demande reçue après cette date pourra ne pas être prise en compte. Si un financement est nécessaire dans votre pays je vous serais reconnaissant de faire en sorte que la demande soit envoyées dès que possible au Secrétariat de la CIPV (e-mail: Dolores.Boland@fao.org; fax: +39-0657054819).

cc : Représentants Permanents de la FAO
Représentants de la FAO

Veillez noter que le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux ne peut pas faire de réservations d'hôtel pour les participants à la réunion. Les participants venant de pays ayant des Représentations permanentes à Rome sont invités à les contacter pour une éventuelle assistance dans ce domaine.

L'attention des participants est appelée sur le fait que l'entrée en Italie est strictement réglementée et sera notamment procurer auprès du Consulat ou de la Mission diplomatique de l'Italie dans leur pays, avant leur départ pour Rome. Il est rappelé que, depuis l'adhésion de l'Italie à l'Accord de Schengen, la délivrance d'un visa d'entrée en Italie peut prendre jusqu'à trois semaines. Les participants provenant d'un pays où il n'existe ni Consulat, ni Mission diplomatique de l'Italie pourront obtenir un visa à leur entrée à Rome, à condition d'avoir informé, par télécopie, la Sous-Division du protocole de la FAO à Rome de leur arrivée. Les participants doivent fournir leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et numéro de passeport, leur numéro de vol, leur date d'arrivée et leur itinéraire, au moins trois semaines à l'avance, pour permettre à la Sous-Division du protocole de solliciter la délivrance d'un visa d'entrée à l'aéroport de Rome ou à un autre poste frontière italien. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes. **Il est vivement conseillé aux participants de se renseigner sur les exigences relatives à l'obtention d'un visa bien avant leur date de voyage.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Shivaji Pandey
Secrétaire faisant fonction
Convention internationale pour la protection des végétaux